

Initiales du Président
01750
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
11 février 2026 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON
DE VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Joannie Laforce	
Maricourt		Paul Pucell
Racine	André Courtemanche	
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	Julien Bussières
Lawrenceville		Claude Paradis

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Personne dans l'assistance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

012-26-02-11 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2026
3. Correspondance
4. Administration
 - 4.1 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
 - 4.2 Dépôt du rapport financier 2025
 - 4.3 Ajustement des salaires pompiers au 1er janvier 2026
 - 4.4 Ajustement salaires employés de bureau et membres du CA au 1er janvier 2026
 - 4.5 Entente intermunicipale entre la Régie et la Ville de Valcourt relative à des services municipaux rendus
5. Incendie
 - 5.1 Dépôt du rapport annuel d'activité 2025 (rapport MRC)
 - 5.2 Intervention janvier 2026

Initiales du Président
01751
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- 5.3 Secteurs visités en 2026 Programme d'inspection et de vérification des avertisseurs de fumée (dépôt de document)
- 5.4 Achat de 2 tentes
- 5.5 Achat de 4 paires de gants (maintien de l'inventaire)
- 5.6 Départ à la retraite du pompier Mario Chartier
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

013-26-02-11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2026

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2026, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 15 janvier 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

014-26-02-11 CORRESPONDANCE

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE ET RÉSOLU :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les demandes de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

ADMINISTRATION

015-26-02-11 COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de janvier 2026, totalisant une dépense de 39 840.85 \$ a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 11 février 2026, totalisant une dépense de 32 622.49 \$, a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de janvier 2026 une dépense qui totalise 25 755.43 \$;

Initiales du Président
01752
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L2600001 à #L2600011 émis pour les comptes payés durant le mois de janvier 2026, totalisant une dépense de 39 840.85 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #P2600014 à #P2600034 et C2600003 à C2600006 pour les comptes à payer au 15 janvier 2026, pour une dépense qui totalise 32 622.49 \$;

QUE les chèques #D2600001 à #D2600043 émis pour les salaires nets payés durant le mois de janvier 2026, totalisant une dépense de 25 755.43 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025

Les membres du conseil ayant préalablement reçu copie du rapport financier et assisté à la présentation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la secrétaire en fait le dépôt séance tenante.

Copie du rapport financier sera transmis aux municipalités et déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tel que prévu par la loi.

016-26-02-11 **AJUSTEMENT DES SALAIRES POMPIERS AU 1^{ER} JANVIER 2026**

ATTENDU QUE l'IPC moyen établi par Statistiques Canada est de 2,4% (Statistiques Canada / 19 janvier 2026)
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250121/dq250121b-fra.htm> ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

DE modifier l'Annexe C du Manuel du pompier en majorant de 2,4% les taux applicables, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026 et plus amplement décrit au tableau suivant :

ÉVÉNEMENT	TAUX \$/h 2025	HAUSSE \$/h IPC 2,4%	TAUX \$/h 2026
Intervention / directeur adjoint / capitaine	37.17	0.89	38.06
Intervention / lieutenant	35.18	0.84	36.02
Garde fin de semaine + confirmation des appels / officier	154.50/jour	0.00	154.50/jour
Confirmation des appels sur semaine / officier	26.70/12hres	0.64	27.34/12hres
Gestion / officier	21.45	0.51	21.96
Intervention / recrue	21.45	0.51	21.96
Intervention / recrue avec Pompier 1 section 1	25.16	0.60	25.76
Intervention / recrue avec Pompier 1 section 1-2-3	27.03	0.65	27.68
Intervention / pompier formé à l'embauche échelon 1	27.03	0.65	27.68
Intervention / pompier formé après 1 an échelon 2	28.89	0.69	29.58
Intervention / pompier formé après 2 ans échelon 3	30.74	0.74	31.48
Intervention / pompier formé après 3 ans échelon 4	32.63	0.78	33.41

Initiales du Président
01753
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

Véhicule	13.84/sortie	0.33	14.17/sortie
Garde fin de semaine	68.64/jour	1.65	70.29/jour
Pratique	21.45	0.51	21.96
Activité de prévention	21.45	0.51	21.96
Formation (1)	16.10	0.00	16.60
Entretien général (1)	16.10	0.00	16.60
Visite préventive (2)	9.40-10.73/visite	0.22-0.26	9.62-10.99/visite
Examen médical (3 hres)	21.45	0.51	21.96

(1) Basé sur le salaire minimum 16.10 \$/h au 1^{er} mai 2025 et 16.60 \$/h à partir du 1^{er} mai 2026.

(2) Taux à l'unité incluant les frais de déplacement pour les visites réalisées en présentielle.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

017-26-02-11 **AJUSTEMENT DES SALAIRES EMPLOYÉS DE BUREAU ET MEMBRES DU CA AU 1^{ER} JANVIER 2026**

ATTENDU QUE l'IPC moyen établi par Statistiques Canada est de 2,4% (Statistiques Canada / 19 janvier 2026)
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250121/dq250121b-fra.htm> ;

ATTENDU QUE les salaires versés aux employés de bureau reposent sur les échelles salariales pour chaque poste comptant 10 échelons avec une augmentation de 2,5% entre chacun des échelons ;

ATTENDU QU' à partir de 2023, un changement a été apporté aux conditions salariales et normatives des employés de bureau pour que le salaire de chaque poste augmente de 1% annuellement, entre les échelons, avant tout ajustement annuelle du taux d'indexation de l'IPC moyen établi par Statistiques Canada, et ce pour tous les employés qui ont atteint 10 années d'ancienneté ou qui ont atteint leur plafond salarial ;

ATTENDU QUE le Règlement #017 modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'administration stipule une majoration annuelle minimale de 2.5% et maximale de 5.5% ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PAUL PURCELL, APPUYÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE ET RÉSOLU :

D' ajuster les salaires des employés de bureau en fonction des échelles, des conditions salariales et normatives établies, et en fonction de l'indice des prix à la consommation, soit dans le cas présent, une majoration annuelle de 2,4%, rétroactivement au 1er janvier 2026 ;

QUE le traitement des membres du conseil d'administration soit majoré de 2,5% au 1^{er} janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président
01754
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

018-26-02-11 **ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA RÉGIE ET LA VILLE DE VALCOURT RELATIVE À DES SERVICES MUNICIPAUX RENDUS**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt est située sur le territoire de la Ville de Valcourt ;

ATTENDU QUE la Régie incendie reçoit, pour l'opération de cette régie, certains services municipaux de la Ville de Valcourt ;

ATTENDU l'article 206 de la *Loi sur la fiscalité municipale (LFM)*, lequel prévoit que les deux organismes municipaux peuvent conclure une entente pour le paiement des services municipaux rendus;

ATTENDU QUE les parties désirent formaliser la fourniture de ces services, soient les services d'aqueduc, d'égout et de collecte des matières résiduelles et la compensation applicable;

ATTENDU QUE copie de ladite entente est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE PARADIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les termes et conditions de ladite entente;

D' autoriser monsieur Patrice Desmarais, président et madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

Les membres du conseil ayant préalablement reçu copies de ce rapport, la secrétaire en fait le dépôt séance tenante.

Le rapport sera transmis à la MRC, responsable de la compilation des résultats et de la transmission au MSP.

Le rapport sera transmis aux municipalités et celles-ci seront appelées à adopter le rapport par résolution à la séance de mars 2024 et à transmettre leur résolution à la MRC et à la Régie.

INTERVENTIONS JANVIER 2026

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de janvier 2026.

SECTEURS VISITÉS EN 2026 PROGRAMME D'INSPECTION ET DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Dépôt de document.

La liste des secteurs visités sera transmise aux municipalités.

Initiales du Président
01755
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

019-26-02-11 **ACHAT DE 2 TENTES**

ATTENDU QUE la Régie souhaite acquérir 2 tentes pour le poste de commandement et le REHAB;

ATTENDU QUE ces équipements identifiés au couleur de la Régie serviront également lors des journées portes-ouvertes et pour la prévention ;

ATTENDU QUE la Régie a vérifié la qualité et les prix auprès de 4 fournisseurs potentiels ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

D' autoriser l'achat de 2 tentes pour un montant total de 2 746 \$ avant taxes, tel que plus amplement décrit à la soumission #AAAQ14137 de Impact Instant Canopy.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

020-26-02-11 **ACHAT DE 4 PAIRES DE GANTS**

ATTENDU QUE l'achat de 4 paires de gants est nécessaire pour le maintien de l'inventaire et le respect du programme de remplacement en matière d'équipement de combat;

ATTENDU QUE la Régie a vérifié la qualité et les prix auprès de fournisseurs potentiels ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE ET RÉSOLU :

D' autoriser l'achat de 4 paires de gants pour un montant total de 559 \$ avant taxes, tel que plus amplement décrit à la soumission #FL260116-1 de Protection Incendie CFS.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

021-26-02-11 **DÉPART À LA RETRAITE DU POMPIER MARIO CHARTIER**

ATTENDU QUE monsieur Mario Chartier a récemment annoncé son départ à la retraite à compter du 02 février 2026 ;

ATTENDU QUE monsieur Chartier aura cumulé 17 années de services au sein de notre brigade ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE ET RÉSOLU :

D' accepter et de recevoir avec regret le départ à la retraite de monsieur Mario Chartier après 17 années de loyaux services;

Initiales du Président
01756
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

QUE le départ à la retraite de monsieur Chartier soit souligné de la manière prévue au Manuel du pompier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

022-26-02-11 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE :

QUE l'assemblée soit levée à 19h50.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.